

Mention complémentaire Animation-Gestion de projets dans le Secteur Sportif AG2S (niv. 4)



ALTERNANCE

Une formation en 1 an, pour travailler dans les clubs sportifs ou intégrer un BPJEPS.

Intégrez une formation certifiante en 1 an, accessible à partir du BAC et éligible à l'apprentissage, afin de vous diriger vers l'animation-gestion de projets liés à la promotion d'activités physiques/sportives ou de devenir éducateur sportif.

Les objectifs de la formation

La mention complémentaire AG2S vise à :

- Construire son projet professionnel en lien avec le sport
- Améliorer sa connaissance des environnements sportifs associatifs et/ou marchands
- Améliorer ses connaissances des publics sportifs, savoir s'y confronter et s'y adapter
- Développer des compétences professionnelles pour l'accueil, l'animation et la mise en place de projets dans les structures sportives
- Préparer son entrée en BPJEPS

Programme

- Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice
- Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Participation à la gestion des projets de la structure

Coût de la scolarité 2023/2024

- Apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO et rémunération selon l'âge (de 53% à 100% du SMIC).

Planning de formation

- Rentrée le 18 septembre 2023
- Fin de formation le 30 août 2024

Lieux de formation

- Caen ou Cholet

Rythme d'alternance

- En fonction du site choisi, l'alternance se déroule sur 2 jours en organisme de formation et 3 jours en structure d'accueil

Prérequis

- Baccalauréat professionnel, technologique ou général
- Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit (code du sport L219-9)

Formation délivrant la Mention Complémentaire Animation-Gestion de projets dans le Secteur Sportif (MC4 AG2S), enregistrée au RNCP n° 30833 / Code NSF 335

Mention complémentaire Animation-Gestion de projets dans le Secteur Sportif (AG2S), pour quoi faire ?

Vous êtes jeune, Bachelier et en recherche d'apprentissage, et souhaitez travailler dans le domaine du sport ? Poursuivez vos études avec la Mention complémentaire Animation-Gestion dans le Secteur Sportif, et préparez-vous à travailler au sein d'un club sportif ou à intégrer un BPJEPS.

Les débouchés après la formation AG2S

Le titulaire de la mention complémentaire AG2S exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales ;
- des associations sportives ;
- des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant leurs activités dans la prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- d'une façon générale, dans toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).

Il peut également intervenir dans le secteur périscolaire pour assister l'équipe pédagogique ou lui apporter de nouvelles compétences.

A l'issue de la mention complémentaire AG2S, et compte tenu des équivalences, les BPJEPS sont des poursuites de parcours possibles et même recommandées !

Les + de la formation

- Plus de 35 ans d'expertise dans la formation aux métiers du Sport avec un taux de réussite de près de 80% de nos étudiants
- Un programme complet avec 400 h à IRSS et 1 356 h d'apprentissage en structure d'accueil
- La possibilité de suivre la formation en contrat d'apprentissage pour une entrée rapide dans le milieu professionnel
- Une équivalence sur les UC1 et UC2 ainsi qu'avec les exigences préalables à la mise en situation pédagogique des BPJEPS Activités Aquatiques de la Natation et Activités Physiques pour Tous
- Le passage de la « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) au cours de la formation
- Une équipe pédagogique aux profils complémentaires : enseignants, intervenants professionnels et éducateurs sportifs

